Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ROYANCE SELECTION INTERNATIONALE

FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management
Code ISIN : FR0010550194
Devise du produit : Euro
Site internet : www.sunny-am.com
Contact : Appelez le 01 80 27 18 60 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.
Date de production du document d'informations clés : 19/02/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

Classification : Néant

Durée d'existence prévue : Le Fonds a été créé le 28/12/2007 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % net de frais de gestion. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations…)

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

L'objectif de l'OPCVM est de rechercher en permanence des opportunités de marché et de rester flexible sur l'ensemble du portefeuille (exposition entre 0% et 100% de l'actif net sur les marchés actions). Le gérant conserve toute latitude, en cas d'anticipation défavorable, de réduire à 0% son exposition aux marchés d'actions.

La fourchette d'investissement aux produits de taux pouvant ainsi se situer également entre 0% et 100% de l'actif net.

L'univers d'investissement est ainsi composé des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield à caractère spéculatif), alternatif ou monétaire (les investissements étant réalisés au travers d'OPCVM sélectionnés ou en direct).

Toutes les zones géographiques (Europe, USA, Japon, Asie et pays émergents) peuvent être représentées, de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs « value », valeurs de croissance, petites capitalisations..) peuvent être effectués.

Aucune allocation stratégique de référence n'est déterminée. Le portefeuille du Fonds est composé selon un principe de « total return », c'est-à-dire selon un principe de recherche de valorisation du portefeuille peu corrélée aux marchés.

En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

Les OPCVM composant le portefeuille seront sélectionnés à partir de critères quantitatifs et qualitatifs et retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée par l'équipe de gestion

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif net en parts et actions d'autres OPCVM : parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger coordonnés (agréés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 30% de son actif net en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers, européens ou non, qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPCVM promus ou gérés par Sunny Asset Management dans la limite de 40% de l'actif net, hors OPCVM de trésorerie.

Cette sélection pourra être complétée par la détention de titres en direct à hauteur de 49% maximum de l'actif net. Les investissements en actions se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation ou autre. Seul le potentiel d'appréciation déterminera la sélection et le poids des titres mis en portefeuille. La répartition dette privée/publique des instruments de taux n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Aucun critère relatif à la notation n'est imposé au gérant ; toutefois, la qualité de signature des émetteurs détenus en portefeuille devra rester accessoire pour les signatures « High Yield » (à caractère spéculatif).

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme ferme ou conditionnels (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers) dans l'objectif de couvrir et ou exposer le portefeuille contre les risques actions et de taux et couvrir le portefeuille contre le risque de change, dans la limite maximum de 100% de l'actif net.

Indicateur de référence : La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Aucun indicateur de référence n'est défini.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès du dépositaire et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce même jour.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est établie chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la bourse de Paris. Dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré suivant. Elle est disponible le lendemain ouvré du jour de calcul, auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.sunny-am.com. Elle est calculée sur la base des dernières valeurs liquidatives connues pour les OPCVM et sur la base du dernier cours coté pour les autres valeurs mobilières.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs. Le Fonds s'adresse aux investisseurs souhaitant investir principalement sur les marchés d'actions ou de taux internationaux en direct ou au travers d'OPCVM. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux personnes présentant les caractéristiques d'"US Person" tel que défini dans le prospectus.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE SA

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.sunny-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :

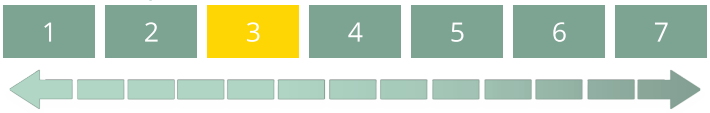

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 ans.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Veuillez vous référer au Prospectus pour plus d'informations sur les risques spécifiques au produit qui ne sont pas inclus dans l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		**Si vous sortez après un an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 880 €**	**5 750 €**
	Rendement annuel moyen	-31.20%	-10.48%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 880 €**	**5 750 €**
	Rendement annuel moyen	-31.20%	-10.48%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 130 €**	**7 120 €**
	Rendement annuel moyen	-8.70%	-6.57%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 780 €**	**8 550 €**
	Rendement annuel moyen	17.80%	-3.08%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2017 et septembre 2022, intermédiaire entre août 2019 et août 2024 et favorable entre février 2016 et février 2021.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**445 €**	**784 €**
Incidence des coûts annuels (*)	4.45%	1.97% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -4.60% avant déduction des coûts et de -6.57% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	111 EUR
Coûts de transaction	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC maximum de la performance supérieure à 5% annuel. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.
Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.
Les demandes de de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la SOCIETE GENERALE SA. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+1, sur la base des cours de clôture en J.
Les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – Sunny Asset Management - Service Clients – 85 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant: www.sunny-am.com.

Plafonnement des rachats : En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète de souscriptions et rachats sur cet OPCVM.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.